

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 juillet 2023

N° CM10072023-06
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M JC MARCHAND	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M A. GUILLOTEAU	"	M J. LANDA
Mme N. FIORI	"	Mme A. RABILLIER
M N. GODET	"	Mme L. AVOINE
Mme MB VINCENT	"	M D. HERAUD
Mme E. RABILIER	"	Mme I. BROSSET
M P. BOUSSEAU	"	Mme L. VILLATEAU

Secrétaire : M J. BALLAY

OBJET : AVENUE DES MOULINS – VENTE D'UNE PARCELLE

VU la délibération n°CM12122022-03 du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a voté l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°438, d'une surface de 58 m², au prix de 500,00 € ;

CONSIDERANT la signature de l'acte notarié, en date du 24 février 2023, dont les frais se sont élevés à 632,00 € pour la Commune ;

CONSIDERANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale, en date du 13 juin 2023, évalue la valeur de ce bien à 500,00 € HT et hors droits ;

CONSIDERANT que cette évaluation est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente à 450,00 € et la valeur maximale à 550,00 € ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de revendre cette parcelle à chacun des deux propriétaires de biens immobiliers jouxtant cette voie (67 et 69 avenue des Moulins) en y intégrant les frais d'acte signé le 24 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section AM n°438, d'une surface de 58 m², selon le découpage suivant (frais d'acte du 24 février 2023 inclus) :

-	à Monsieur Quentin GIRAUD	40 m ²	au prix de 19,51 € le m ²	soit	780,40 € ;
-	à Madame Michèle OUDAILLE	18 m ²	au prix de 19,51 € le m ²	soit	<u>351,18 €</u> ;
			représentant un montant total de		1 131,58 € ;

AUTORISE Mme le Maire, à signer tout document relatif à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Jacques BALLAY
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire